

eu occasion d'exercer la Prérrogative Royale que sur cinq Bills seulement, après une Session de pareil nombre de semaines, et de ces cinq Bills, trois étoient purement des renouvellemens d'Actes annuels, auxquels vous étiez engagés et qui n'exigeoient aucune discussion.

“ Une violence si peu mesurée a été manifestée dans tous vos procédés, et vous avez montré un défaut d'attention si prolongé et si peu respectueux envers les autres Branches de la Législature, que, quelles que puissent être la modération et l'indulgence exercées de leur part, on a peu de droit de s'attendre à une bonne intelligence générale, à moins que d'avoir recours à une nouvelle Assemblée.

“ Je ne veux point citer particulièrement d'autres Actes qui paroissent être des infractions inconstitutionnelles sur les droits du sujet ; qui répugnent à la lettre même de cet Acte du Parlement Impérial sous lequel vous-mêmes tenez vos sièges, tandis qu'ils paroissent aussi avoir été conduits à leur maturité par des procédés qui ne peuvent être vus autrement que comme un abandon des premiers principes de la justice naturelle, et je m'abstiendrai de tout autre dénombrement des causes, par lesquelles j'ai été induit à adopter la détermination que j'ai prise, parceque cette partie de votre conduite à laquelle j'ai déjà fait allusion, est évidemment et en un haut degré nuisible aux meilleurs intérêts du Pays ; — est telle que mon devoir envers la Couronne me défend d'admettre, et qui m'oblige d'avoir recours à une dissolution comme le seul moyen constitutionnel par lequel la récidive peut en être prévenue.

“ *Messieurs du Conseil Législatif,* &c.

“ *Messieurs de la Chambre d'Assemblée,* &c.

“ Je donnerai les ordres nécessaires pour convoquer le nouveau Parlement Provincial aussitôt que les circonstances le permettront sans inconvénient, et n'ayant d'autre objet, comme je me sens assuré que nul autre ne pourra m'être attribué, que de maintenir les vrais principes de l'heureuse et libre Constitution de la Province, et d'employer le pouvoir que Sa Majesté m'a confié, vers le seul but pour lequel je l'ai reçu, le bien être de ses Sujets, j'ai une entière confiance dans les Electeurs auxquels j'aurois recours, me persuadant que, par un choix de Représentans convenables, de nouveaux inconvéniens pourront être prévenus.